

PARUTIONS S ET H : LES CHANGEMENTS

1°) les règles GTI s'appliquent aux numéros S et H

2°) le cantonnement des hors-série par périodicité

Avant : hebdomadaires et bimensuels :12, mensuels et bimestriels : 6, trimestriels : 2

A partir du 1er janvier 2008 : hebdomadaires et bimensuels :12, mensuels : 6, bimestriels : 3, trimestriels : 2.

3°) toutes les parutions H seront intégrées dans le cantonnement des hors-série.

4°) un cantonnement spécifique est établi pour les S, sauf pour les hebdomadaires.

Bimensuels : 6, mensuels : 4, bimestriels : 3, trimestriels : 2

5°) la durée de vente des numéros S est le double de la périodicité initiale, dans la limite de 56 jours.
